



nendazpanorama

n° 88 ■ octobre 2004

au sommaire

Social, santé, jeunesse page 2

Après une brève présentation de la commission «affaires sociales, santé et jeunesse», nous proposons un tour d'horizon de ses activités pendant la législature qui s'achève. Avec, en encarté, un mémento pratique à conserver.

Interview commune page 5

A quelques semaines des prochaines élections communales nous avons donné la parole à tous les membres de l'autorité. Interview classique (des page 6) et questionnaire-minute exigeant des réponses brèves (page 16), devraient faire mieux connaître ceux qui ont présidé à nos destinées ces dernières années.

STEP de Bieudron page 17

A deux reprises fortement endommagé par les eaux en 2000 qu'en est-il de la réhabilitation de notre STEP de Bieudron? Dernières nouvelles.

Il y a 100 ans page 19

Quatrième et avant dernière étape de notre périple en 1904. Un florilège où il est question de votation, de lecture, de bourgeoisie et d'affaires publiques en général.

Nendaz et sa sécurité page 21

Pierre Theytaz est président de la commission «feu, PC et sécurité». Il présente brièvement le concept de sécurité mis en place à Nendaz ces dernières années.

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture: «Flamboyant automne, Les Crêtes, Basse-Nendaz». Photo SG.

éditorial

par Philippe Fournier, vice-président de Nendaz



Sur le plan social quel avenir pour nos aînés?

Il est important lors de la mise en place d'une stratégie pour la prise en charge de notre population au plan social d'avoir une vue globale sur ses besoins, ses attentes et les ressources nécessaires pour les atteindre, tout en étant conscient de la situation géographique et des possibilités financières mises à disposition.

En premier lieu et en corrélation avec la planification cantonale: le maintien à domicile avec notre équipe du centre médico-social qui sillonne notre vallée pour soutenir nos aînés, les personnes accidentées ou ayant subi une intervention chirurgicale, afin d'assurer leur maintien à domicile.

En deuxième lieu la mise en place d'une nouvelle structure, soit des appartements protégés à la fondation St-Jacques à Haute-Nendaz qui mettra à disposition environ 8 logements pour nos aînés ceci en étroite collaboration avec notre service social communal.

En troisième lieu notre EMS médicalisé, le Foyer Ma Vallée à Basse-Nendaz, qui compte 26 lits et devrait avoir 40 lits en exploitation dès 2006. Le financement est déjà octroyé par un établis-

sement bancaire et les premiers mandats mis au concours. Début des travaux planifié en été 2005.

Par ces différentes infrastructures nous pouvons assurer à notre population un soutien efficace et professionnel de maintien à domicile et également en institutions pour les situations les plus lourdes.

Le service social communal fonctionne comme «portail d'entrée» et se tient à votre disposition pour toute question.

Une telle organisation mérite réflexion afin que tous les maillons soient complémentaires pour la prise en charge et la gestion de ces institutions ce qui est le cas actuellement.

Celle-ci peut encore se développer tant du point de vue structurel que fonctionnel car elle est gérée dans la globalité.

Un merci à mes collègues de la commission des affaires sociales, ainsi qu'au personnel de ces institutions et à l'équipe des bénévoles pour leur collaboration au service de notre population nendette.

composition

Président

Philippe Fournier, vice-président de la commune, le Bleusy

Membres

Albert Fournier, conseiller communal, Brignon
Yves Martignoni, conseiller communal, Haute-Nendaz
Jean-Jacques Délèze, Beuson
Simon Délèze, de Georges, Sornard
Dominique Fournier, de Luc, Baar
Marie-France Fournier Buchs, Basse-Nendaz
Jean-Robert Perroud, Brignon
Rachel Rossini, Salins

Secrétaire

Freddy Fournier, Basse-Nendaz

Les principales tâches confiées à la commission sont les suivantes :

- Secours/aide sociale
- Prévoyance sociale
- Organisation médico-sociale
- Hôpitaux
- EMS Foyer Ma Vallée
- Petite enfance (crèche, garderie)
- Soutien à la jeunesse
- Autres tâches légales

Comme vous pouvez le constater les missions confiées au dicastère en question sont fort nombreuses et variées. Vous trouverez ci-après, dans une première partie, un bref compte-rendu des principaux dossiers traités par la commission durant la législature passée.

La deuxième partie, encartée, se veut avant tout pragmatique. Vous y retrouverez donc des informations utiles sous la forme d'un guide pratique à conserver.



Manquent sur la photo : Rachel Rossini et Simon Délèze.

commission des affaires sociales, santé et jeunesse

EMS Foyer Ma Vallée

PROJET D'AGRANDISSEMENT

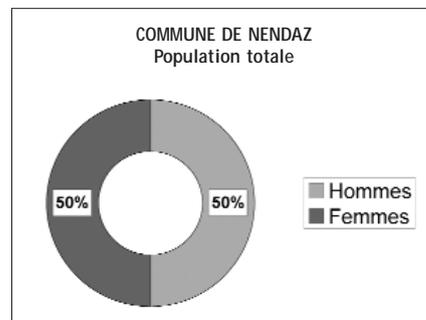
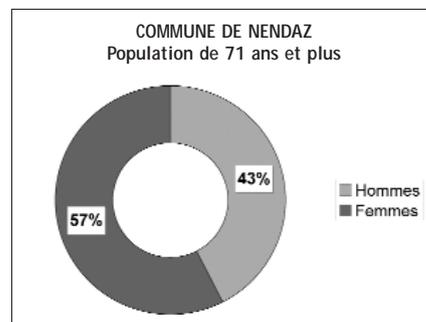
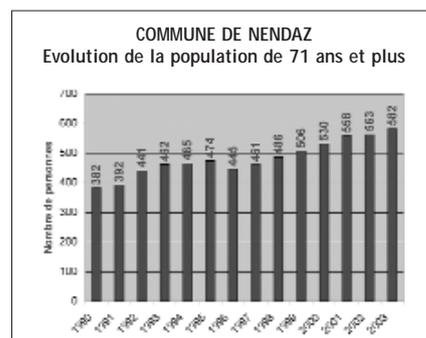
Le projet d'agrandissement de notre EMS a été l'un des principaux dossiers traités par la commission. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation dans l'édition n° 85 d'avril 2004 du Nendaz Panorama. A ce jour, les diverses démarches suivent leur cours et, si le calendrier est respecté, le début de travaux est prévu à la fin du printemps 2005 et la mise en exploitation des nouveaux lits à la fin de l'année 2006. Ainsi avec cette extension notre commune sera à même de répondre à la forte demande de lits d'EMS puisque nous en avons enregistré pas moins de 34 pour l'année 2003 et 28 pour l'année en cours.

DÉMARCHE QUALITÉ

Suite à un mandat attribué par le Service cantonal de la santé publique, l'ensemble des EMS valaisans ont participé à une première enquête de qualité qui a été effectuée dans le courant de l'année 2001. Celle-ci a abouti à la délivrance d'une attestation d'utilisation du système qualité Optihome. La deuxième phase de ce projet a démarré ces temps passés et devrait se terminer pour la fin de l'année 2004.

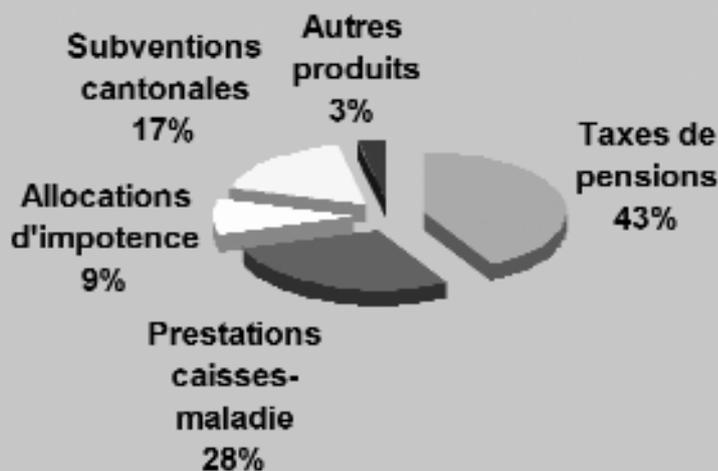
LIVRET D'ACCUEIL ET CONTRAT D'HÉBERGEMENT

La commission a également planché sur l'élaboration d'un livret



d'accueil ainsi que d'un contrat d'hébergement destinés à l'information des nouveaux résidents. Ces documents ont été spécialement conçus afin de faciliter l'entrée dans leur futur lieu de vie. On y trouve

EMS Foyer Ma Vallée - Aperçu des recettes en %



les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement de notre établissement. Les secteurs infirmier, hôtelier et administratif y sont présentés.

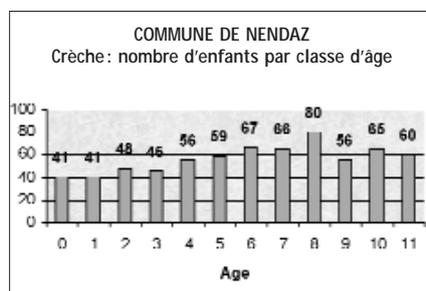
STATUT ET DOTATION DU PERSONNEL

L'une des tâches importantes de la commission a également concerné la révision du statut du personnel. Il faut savoir que jusqu'à la fin de l'année 2003, le personnel de l'EMS était soumis au règlement du personnel communal. Cependant le Foyer Ma Vallée étant affilié à l'AVALEMS (association cantonale faîtière des EMS valaisans), il devenait impératif que son personnel soit soumis au statut et à l'échelle des salaires appliqués dans le cadre de ladite association. Ainsi dès le 1^{er} janvier de cette année cette mutation est devenue effective. Dans la foulée ont également été mis en vigueur les contrats de travail et les cahiers des charges y relatifs.

Par ailleurs, afin de respecter les nouvelles normes édictées par le Service cantonal de la santé publique, l'effectif du personnel soignant a fait l'objet ces dernières années d'un renforcement important, ce qui permettra à l'avenir d'améliorer encore la prise en charge des résidents (augmentation de 3,9 postes entre les années 1999 et 2004).

Petite enfance (crèche, garderie)

L'autre grand dossier de la législature a résulté de l'introduction de la nouvelle loi en faveur de la jeunesse en juin 2001. Cette législation spécifie qu'il appartient aux communes de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde au besoin de places d'accueil extra-familial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité.



Une large enquête auprès des parents concernés a donc été effectuée afin de procéder à l'évaluation des besoins. L'analyse des réponses transmises ainsi que la mise en place d'une convention avec d'autres communes ont permis d'offrir des possibilités de placement intéressantes. (cf. guide pratique ci-après).

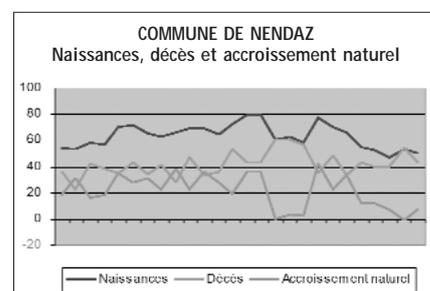
A relever que notre commune soutient de manière importante l'exploitation de la crèche «Association des ateliers du P'tit Bec» au travers de la prise en charge des locations, l'octroi d'une garantie de déficit ainsi que toute la gestion administrative (salaires, comptabilité, etc.). Par ailleurs, durant l'an-

née 2003 notre commune a également participé aux frais d'exploitation de la garderie L'Ourson à Veysonnaz qui accueille plusieurs enfants de Clèbes.

HIT-PARADE DES PRÉNOMS À NENDAZ (DE 1994 À 2004)

GARÇONS	NOMBRE
1 Guillaume	9
2 Jeremy et Maxime	8
3 Arnaud, Benoît, Damien, Jonathan, Mathieu et Nicolas	6

FILLES	NOMBRE
1 Laure	7
2 Céline, Emilie et Emma	6
3 Audrey, Chloé, Cindy, Léa, Lisa et Marine	5



Fondation St-Jacques

Par acte authentique daté du 17.11.1986, la famille de feu Jacques Michelet a décidé de constituer une fondation avec pour objectif l'aménagement d'une maison de repos pour personnes âgées ou convalescentes qui sera appelée «Foyer St-Jacques». Pour ce faire, divers immeubles ainsi que des liquidités ont été affectés au but prévu. A l'époque le conseil de fondation était constitué des membres de la famille ainsi que de M^e Pierre Délèze. Ensuite du décès des initiateurs, le conseil de fondation actuel est composé de Me Pierre Délèze, d'un représentant de la commune, M. Philippe Fournier, ainsi que d'un représentant de l'Abbaye de St-Maurice en la personne de M. l'Abbé Franco Bernasconi. Dans le courant de l'année 2000, le conseil de fondation a confié un mandat afin d'établir une étude d'avant-projet afin de respecter les vœux des donateurs. Les résultats de cette première analyse ont laissé apparaître qu'il n'était pas possible de transformer l'immeuble en question en EMS pour des questions de rationalisation. La piste qui a été ébauchée et qu'il s'agira d'affiner consiste en la mise en place



d'appartements protégés qui seraient aménagés pour accueillir des personnes âgées présentant des handicaps mais qui feraient cependant preuve d'une certaine autonomie. Le suivi serait assuré par le personnel du CMS pour ce qui est des soins et de l'aide à domicile. Ainsi, la structure projetée viendrait compléter l'offre en matière d'accueil des personnes âgées et se situerait entre le maintien à domicile et l'accueil en EMS.

Véhicule pour le transport des personnes handicapées

A la fin de l'année 2001, suite à la conjugaison des efforts de divers organismes sociaux de la région de la Printse (Association des brancardiers de Nendaz et Veysonnaz, Fondation Nend'Handicap, Fonds Nend'Aide, Loterie Romande) l'acquisition d'un véhicule équipé pour le transport des personnes en chaise roulante a été rendu possible.

Ce bel exemple de solidarité a permis l'acquisition d'un véhicule «passer-par-

tout» qui servira aussi bien aux excursions des résidents du Foyer Ma Vallée qu'au déplacement des personnes en chaise roulante.

Ainsi que l'on voulu les initiateurs du projet, ce véhicule sera comme de bien entendu destiné aux besoins de notre home pour personnes âgées (excursions, déplacement chez le médecin des personnes en chaise roulante, etc.) mais également mis à disposition de tout un chacun pour transporter des personnes en chaise roulante et leur permettre également de découvrir d'autres horizons. Les modalités afférentes à l'utilisation du véhicule sont rappelées ci-après.

Tutelle

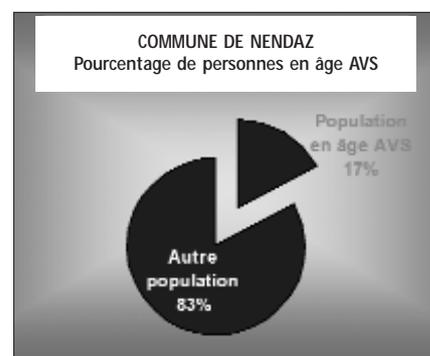
Par courrier du 25 janvier 2002, le Département de l'économie, des institutions et de la sécurité, soulignait la complexité de la gestion des affaires tutélaires et invitait les communes à mettre en place une organisation professionnelle. En parallèle à cette incitation de la part du canton force est de constater que depuis quelque temps l'on assiste à une nette évolution qui se traduit par un accroissement des situations complexes à gérer.

Après étude de ce dossier, il a été décidé la mise au concours d'un poste de tuteur à qui serait confiées les situations les plus compliquées. Ainsi, dès le 1er juillet écoulé, notre commune dispose d'une collaboratrice à 30% pour ce poste. En regard à son taux d'activité, il est bien évident que celle-

ci ne pourra pas assumer l'ensemble des mandats tutélaires, aussi il est vital que la Chambre pupillaire puisse continuer à bénéficier de la collaboration de personnes bénévoles pour ce qui est des situations dont la gestion s'avère moins complexe.

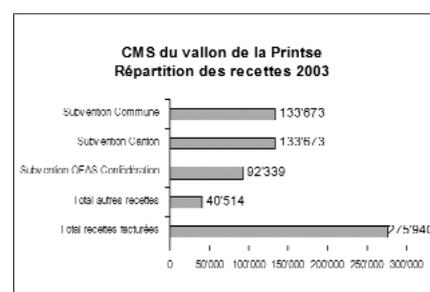
Agence AVS

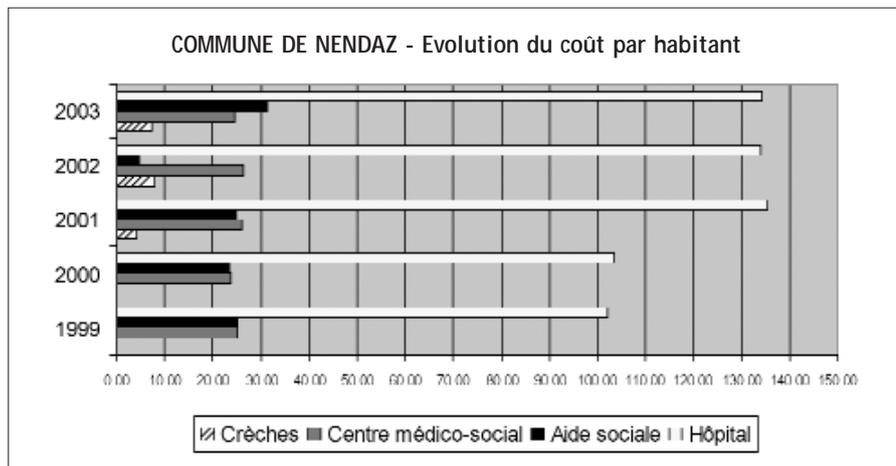
Suite à la démission de l'agent AVS, le conseil communal a décidé de réorganiser la gestion de l'agence AVS communale et de rattacher la délégation de cette tâche dans le cadre du service social. La petite statistique ci-après donne un aperçu du nombre de rentiers et du pourcentage de ceux-ci en regard de la population totale.



Association du CMS du vallon de la Printse

L'Association susmentionnée est au bénéfice d'un statut juridique qui lui est propre. Cependant la gestion de celle-ci est confiée à un comité dont les membres de la commission des affaires sociales font partie et de ce fait participent pleinement aux décisions entérinées par cet organisme. Le dernier numéro de notre brochure d'information retraçait dans un article les activités de cette association durant les dernières années où l'on pouvait constater un développement réjouissant des prestations dans tous les secteurs. Vous trouverez également ci-après un aperçu des prestations offertes ainsi que des modalités y afférentes.





Une convocation personnelle sera envoyée en temps utiles à toutes les personnes concernées.

Avec l'évolution toujours plus rapide de la société et des règles qui la régissent, les points de repères changent, pour la communauté en général et de manière encore plus marquée pour l'individu. Ces bouleversements se font d'ailleurs sentir dans tous les domaines de la vie : personnel, familial, professionnel, social, etc.

De par les missions qu'ils remplissent, la commission des affaires sociales et le service social se trouvent en première ligne pour observer ces variations et leurs effets dans la vie quotidienne. En conséquence, ils se doivent de réagir et d'adapter continuellement leur action. Ainsi ils pourront apporter à chacun l'aide la plus adéquate en fonction de sa trajectoire de vie. ■

Agenda

Nous invitons d'ores et déjà les personnes concernées à noter les dates des prochaines manifestations organisées par notre commission, à savoir :

- MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2004
Fête de Noël des aînés à la salle

de la Biolette (dès la classe d'âge 1930)

- SAMEDI 12 FÉVRIER 2005
Loto en faveur des organismes sociaux nendards (CMS, EMS, crèche, etc.)
- MERCREDI 6 AVRIL 2005
Fête des huitante printemps (pour les personnes de la classe 1925)



interview commune

par Simon Germanier, secrétaire communal

Dans moins de trois mois s'achèvera la 46^e législature communale. Entre-temps citoyennes et citoyens auront élu leurs nouvelles autorités locales. Avant de vivre ces événements nous avons pensé opportun de sonder les avis de ceux à qui nous avons confié la charge de notre destinée collective.

«Interview commune» a double sens. Celui de la commune bien sûr, entité politique synonyme de municipalité; celui aussi de commun au sens de ce qui appartient à tous. En l'occurrence, à tous les mêmes questions.

Double sens encore dans la mesure où l'interview est faite de deux lots de

questions. Celles qui permettent des réponses à développer, révélatrices de la pensée et de la mission accomplie; celles - intitulées «questions-minute» - qui demandent des réponses fulgurantes et instinctives, plutôt révélatrices de la personnalité elle-même de l'interviewé. Bonne lecture.

LES QUESTIONS



Dumas Francis, 1956

Président de Nendaz depuis 2001
 Vice-président de 1997 à 2000
 Conseiller communal de 1993 à 1996
 Domicilié à Baar

Actuellement : président des commissions
 «administration générale et finances»
 et «urbanisme et bâtiment».

<p>Estimez-vous la mission à laquelle vous vous êtes trouvé confronté(e) par votre mandat plus, ou moins, difficile que ce à quoi vous vous attendiez ? Pourquoi ?</p>	<p>Ma mission a été difficile et cela pour 2 raisons. D'abord, parce que j'ai été confronté à des problèmes d'un genre nouveau (les crues du Rhône avec la destruction de notre Step, la rupture du puits blindé d'EOS-GD et le changement d'attitude de nos créanciers). Ensuite parce que les difficultés ne sont jamais là où on les attend. En cela d'ailleurs, je dois avouer que, contre toute attente, la gestion d'une commune a bien des similitudes avec la gestion d'une entreprise privée.</p>
<p>Votre avis personnel sur le statut de milicien qui est aujourd'hui celui de la femme et de l'homme politique communal ? Est-il encore adapté aux nécessités de ce début de 21^e siècle ?</p>	<p>Comme dit plus haut, l'expérience dans le domaine privé est d'une grande utilité en politique. Le «statut de milicien» comme vous l'appellez permet une grande ouverture d'esprit, un contact permanent avec la réalité, ainsi qu'une approche différente du contribuable. Ce statut évite de se figer dans une fonction avec ce que cela implique comme manque de réalisme et d'objectivité.</p>
<p>Sans trahir de secrets de fonction quel est le dossier que vous avez trouvé le plus difficile pendant cette législature ?</p>	<p>Sans hésitation, la rupture du puits blindé d'EOS-GD du 12 décembre 2000. Un début de législature dramatique qui m'a projeté dans une situation inédite : des centaines de propriétaires lésés avec 3 disparus, des millions de francs de dégât, d'interminables négociations avec un géant économique, des intérêts régionaux publics et privés à sauvegarder absolument. Croyez bien qu'un tel défi provoque beaucoup d'insomnies. La situation actuelle est un véritable soulagement après toutes ces difficultés traversées.</p>
<p>A l'inverse en quelque sorte qu'est-ce qui vous laissera le meilleur souvenir ?</p>	<p>Curieusement, je vous répondrais de la même manière «la rupture du puits blindé». Voyez-vous, se retrouver aujourd'hui avec une situation complètement assainie, un secteur entier qui sera au bénéfice d'une importante infrastructure et la satisfaction d'avoir pu sauvegarder l'intérêt de mes concitoyens sont pour moi source d'une fierté légitime.</p>
<p>L'exercice de l'autorité a-t-il changé vos relations ordinaires avec les Nendettes et les Nendards ? Si oui, en quoi ?</p>	<p>Les charges nombreuses d'un président de commune ont terriblement exacerbé mon sentiment de responsabilité vis-à-vis de la population. Cette volonté d'agir pour le bien commun a parfois modelé mes relations avec les Nendards. Mais cela s'est toujours fait dans la convivialité et le respect de tous, de telle manière que je me sens aujourd'hui très proche de l'ensemble des Nendards à qui je dois de m'avoir fait confiance.</p>
<p>Ce même exercice a-t-il changé votre propre vision de la chose publique ?</p>	<p>Certainement, j'ai appris en 4 années combien «patience et longueur de temps font plus que force et rage». Il faut sans cesse concilier l'inconciliable, ce toujours dans l'esprit du bien commun. Avancer seul ne sert à rien et il est nécessaire de remporter l'adhésion du plus grand nombre à chaque pas. Cela permet d'appivoiser certaines faiblesses, certaines lenteurs, mais cela n'a en rien diminué ma volonté de mener Nendaz vers la sérénité, la cohésion et vers un avenir plein d'espoir pour toutes et tous.</p>
<p>A quelle question que nous ne posons pas auriez-vous aimé répondre ?</p>	<p>Comment voyez-vous votre avenir politique ?</p>
<p>La voilà posée. Vous pouvez y répondre ?</p>	<p>J'espère que les Nendettes et les Nendards continueront à m'accorder leur confiance pour que je puisse mener à bien ce qui a été commencé.</p>



Fournier Philippe, 1971
 Vice-président de Nendaz depuis 2001
 Conseiller communal de 1997 à 2000
 Domicilié au Bleusy

Actuellement : président
 des commissions «affaires sociales,
 santé et jeunesse» et
 «promotion économique».



Bourban Gisèle, 1956
 Conseillère communale
 depuis 1997
 Domiciliée à Saclentse

Actuellement : présidente
 de la commission «sport,
 animation et culture».

Je ne dirai pas plus difficile mais plus lourde au vu des dossiers nombreux et variés à traiter, des décisions pas toujours faciles à prendre.

Au début oui. N'ayant pas du tout exercé dans la chose publique, ni ne m'étant trop intéressée, la mise au courant est plutôt difficile de par le volume des dossiers traités et par la diversité et la complexité de certains d'entre eux. La présidence d'une commission, la présentation des dossiers au Conseil, ainsi que prendre la parole en public ne sont pas non plus forcément choses aisées. C'est un apprentissage. De plus, en tant que femme, il n'est pas toujours facile de s'imposer et nous ne sommes pas encore vraiment acceptées en politique. Je pense que dans notre commune la politique est encore une affaire d'hommes.

Le statut de milicien en politique, dans notre système démocratique, au sein d'un exécutif communal est aujourd'hui encore adapté même s'il demande un engagement important. Pourquoi? Il permet, tout en exerçant une profession, de s'intéresser à la bonne marche de notre collectivité par une relation privilégiée avec nos concitoyens, d'être à leur écoute et ainsi agir au mieux dans l'intérêt bien compris de la communauté.

Les tâches qui nous échoient sont soumises à la loi sur le régime communal, la loi sur les marchés publics et toutes sortes d'autres dispositions. Par conséquent il faudrait presque être des professionnelles et je pense qu'à moyenne échéance les communes devraient être gérées comme des entreprises.

La mise en œuvre du projet d'agrandissement du Foyer Ma Vallée.

L'aménagement du territoire.

Paradoxalement la mise en œuvre du nouveau Foyer Ma Vallée. La diversité des sujets traités lors des séances du conseil communal. Le partage avec nos aînés et leur connaissance de Nendaz.

La séance du Conseil «extra muros» à l'Abbaye de St-Maurice.

Oui, ces relations entre autorité et citoyen m'ont permis d'avoir une vision beaucoup plus réaliste du quotidien de chacun, de ses joies, de ses peines mais aussi de ses attentes. De mieux les comprendre et avoir ainsi une approche souvent différente des problèmes posés.

Non pas du tout. Si ce n'est que j'ai eu l'occasion de côtoyer et de faire connaissance avec de nombreuses personnes. C'est un vrai enrichissement.

Naturellement, je voyais la chose publique d'une façon superficielle. Ce n'est qu'en acceptant une responsabilité que j'ai pu me rendre compte de la complexité et de la diversité des problèmes posés à une collectivité.

Oui. Il s'avère qu'il est plus facile de critiquer que de s'engager.

Notre jeunesse et la politique?

La politique c'est complexe. S'engager dans un mandat politique est très enrichissant tant par la matière traitée et variée que par les contacts humains. Il est aussi intéressant de voir le fonctionnement de notre démocratie. Alors je ne peux qu'inviter notre jeunesse à participer à nos assemblées primaires, devenir membre d'une commission communale et pourquoi pas... accepter un mandat au service de la collectivité.

LES QUESTIONS



Bourban Jacques, 1950
Conseiller communal depuis 1997
Domicilié à Haute-Nendaz
Actuellement : président de la commission «bourgeoisie et forêts».



Bourban Narcisse, 1954
Conseiller communal depuis 1993
Domicilié à Haute-Nendaz
Actuellement : président de la commission «aménagement du territoire».

<p>Estimez-vous la mission à laquelle vous vous êtes trouvé confronté(e) par votre mandat plus, ou moins, difficile que ce à quoi vous vous attendiez? Pourquoi?</p>	<p>Elle correspond à mes attentes et elle me plaît. Malgré le temps qu'il faut y consacrer j'avance lentement mais sûrement, toujours dans la même direction. J'ai souvent clairement tendance à ne pas lâcher le «morceau».</p>	<p>Plus difficile, car les décisions à prendre sont souvent complexes, les retombées humaines et financières pour les personnes que l'on côtoie tous les jours ne peuvent pas nous laisser indifférents. Chaque cas traité est une décision importante.</p>
<p>Votre avis personnel sur le statut de milicien qui est aujourd'hui celui de la femme et de l'homme politique communal? Est-il encore adapté aux nécessités de ce début de 21^e siècle?</p>	<p>L'exercice d'un mandat politique communal est un service à la collectivité. Malgré le volume et les difficultés de certains dossiers le statut de politicien communal de milice me convient, même si souvent il m'arrive d'avaloir rapidement un sandwich-express entre deux séances de terrains.</p>	<p>Le statut de milicien s'il n'est pas facile à assumer (famille, profession, loisirs...) a l'immense avantage d'avoir des décideurs qui ne sont pas déconnectés des préoccupations de la population. L'avenir devrait voir s'imposer un président à 50% et plus et des conseillers communaux à 25%.</p>
<p>Sans trahir de secrets de fonction quel est le dossier que vous avez trouvé le plus difficile pendant cette législature?</p>	<p>Sur le plan global l'assainissement de la dette communale et l'équilibre budgétaire concernent tous les dicastères. Les intempéries d'octobre 2000 et mai 2001, toujours imprévisibles, ont demandé beaucoup d'engagement de ma part et du Conseil communal et il a fallu prendre des décisions rapides et responsables pour protéger notre population et ses biens.</p>	<p>La rupture du puits blindé à Fey-Condémines et la gestion de cet événement avec les propriétaires et les habitants de la région.</p>
<p>A l'inverse en quelque sorte qu'est-ce qui vous laissera le meilleur souvenir?</p>	<p>Le contact avec la population. Connaître ses problèmes, s'engager et collaborer à les résoudre. Les discussions et contacts avec les collègues du Conseil communal, les membres des commissions, le personnel communal et des services resteront toujours de bons et marquants souvenirs.</p>	<p>Les jours où j'ai remis personnellement à mon fils Julien (en 1997) et à ma fille Emilie (en 2002) leurs certificats de promotion civique.</p>
<p>L'exercice de l'autorité a-t-il changé vos relations ordinaires avec les Nendettes et les Nendards? Si oui, en quoi?</p>	<p>Non, bien au contraire. Se trouver journellement en présence de concitoyennes et concitoyens connus et écouter leurs avis est toujours passionnant.</p>	<p>Oui, on est observé et on doit faire preuve de disponibilité pour les renseigner, les aider dans leurs démarches auprès de l'autorité et les rendre attentifs aux décisions prises qui les concernent!</p>
<p>Ce même exercice a-t-il changé votre propre vision de la chose publique?</p>	<p>Non</p>	<p>Oui. C'est important, les échanges sont enrichissants si l'on veut bien être ouvert aux rencontres et aux discussions constructives.</p>
<p>A quelle question que nous ne posons pas auriez-vous aimé répondre?</p>	<p>Je ne me suis pas posé cette question.</p>	<p>Seriez-vous prêt à recommencer l'expérience vécue?</p>
<p>La voilà posée. Vous pouvez y répondre?</p>		<p>Oui sans réserve. Malgré les difficultés de la tâche ce fut une expérience extraordinaire. En effet le développement personnel réalisé durant ces 12 ans est sans commune mesure avec une formation académique normale. J'ai appris à connaître les gens et à travers eux j'ai pu déceler les traits de mon caractère face à l'autorité en général, la patience commence gentiment à me tenir compagnie: les petites tâches ont toutes leur importance, la persévérance dans l'effort m'est plus familière et je décide plus facilement sans peur mais conscient des conséquences!</p>



Fournier Albert, 1955

Conseiller communal depuis 1997

Domicilié à Brignon

Actuellement : président
de la commission «justice et police».

J'avais participé à la commission de l'énergie de 1993 à 1996, ce qui a été une période importante à mes yeux pour la compréhension du fonctionnement du mandat. Il est vrai qu'au début il faut s'y mettre, les sujets sont nombreux et la législation parfois compliquée. Mon intérêt pour la chose publique et une bonne motivation ont fait le reste. Je dirais que dans mon cas, cela n'a pas été trop difficile. Ma formation de maître électricien avec des connaissances techniques et de gestion rend la mission plus facile. Mon travail dans une société de services publics pour plusieurs communes procure aussi une bonne base de connaissance du sujet. Il est vrai qu'après l'expérience de 8 ans de mandat, la mission devient plus facile et l'on gagne en compréhension et en efficacité.

Oui, pour autant que l'on trouve encore des citoyens s'intéressant suffisamment à la chose publique pour s'engager en politique. Ce qui semble de plus en plus difficile actuellement. L'avantage du système actuel : l'accès direct au processus décisionnel par le représentant du citoyen pour autant que cet exécutif communal ne soit pas composé exclusivement de patrons ou de chefs d'entreprises mais que le citoyen soit aussi représenté par des employés, des ouvriers, etc. La lenteur, l'inertie et une certaine lourdeur sont les inconvénients principaux du statut de milicien actuel. Le jour où ces conditions ne seront plus requises il faudra bien que l'on remette en question le fonctionnement de nos institutions.

Il y a des dossiers plus importants comportant des incidences sur le long terme qui sont d'un haut niveau de difficultés; je pense au plan d'aménagement entre autres. Cependant je trouve encore plus difficile de faire évoluer certaines mentalités sur des sujets importants, tels que le tourisme par exemple. L'assainissement de la société de développement a été réalisé beaucoup trop lentement à mes yeux. Que de séances et de temps perdu pour rien, alors que les solutions étaient trouvées il y a 4 ans déjà!

Le fait que le projet d'agrandissement du Foyer Ma Vallée ait été accepté par le conseil et ait été approuvé à l'unanimité par l'assemblée primaire. Dans un futur proche ceci permettra une meilleure prise en charge de nos aînés.

J'ai toujours considéré l'exercice de l'autorité comme un moyen efficace pour rendre service à une collectivité et contribuer avec abnégation et dévouement au progrès de celle-ci. Les relations ordinaires n'ont pas changés. Par contre, mon statut de représentant de l'autorité communale m'oblige à répondre aux interrogations ou aux demandes des citoyens avec toute l'attention requise. Je pense que c'est plutôt le regard et l'attente des gens qui change le style et la manière de communiquer.

Ma propre vision de la chose publique a évolué au fil du temps qui passe. L'exercice de l'autorité apporte beaucoup de satisfactions et de connaissances. Le regard devient plus critique et la réflexion mûrit avec l'expérience. Je regarde les sujets avec une plus grande ouverture d'esprit qu'auparavant.

Pensez-vous utile pour Nendaz la constitution d'un conseil général?

Non, dans le contexte actuel je suis opposé à la création d'un conseil général pour plusieurs raisons : difficulté évidente de recrutement des candidats, c'est le retrait d'un pouvoir décisionnel au citoyen qui se sentirait encore moins concerné par la vie de la commune, une complication supplémentaire dans l'organisation administrative, une entrave à la rapidité de traitement des dossiers.

LES QUESTIONS



Fournier Bernard, 1953

Conseiller communal depuis 1993

Domicilié à Basse-Nendaz

Actuellement : président
de la commission
«travaux publics et équipements».

<p>Estimez-vous la mission à laquelle vous vous êtes trouvé confronté(e) par votre mandat plus, ou moins, difficile que ce à quoi vous vous attendiez? Pourquoi?</p>	<p>Après un temps d'adaptation afin de comprendre le système j'ai trouvé le mandat que j'ai eu l'occasion d'exercer pas très difficile si ce n'est tout de même par le temps qu'il faut consacrer. Pour le reste une gestion réfléchie des dossiers aide à ce que le mandat auquel nous sommes confronté ne soit pas trop pénible.</p>
<p>Votre avis personnel sur le statut de milicien qui est aujourd'hui celui de la femme et de l'homme politique communal? Est-il encore adapté aux nécessités de ce début de 21^e siècle?</p>	<p>Aujourd'hui il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes désirant exercer un mandat politique. L'attrait du statut de milicien a de plus en plus de peine à attirer des hommes et des femmes qui soient d'accord de passer une bonne partie de leur temps pour s'occuper de la tâche publique. C'est bien dommage car il me semble que le système actuel est encore le meilleur pour quelques années en tout cas.</p>
<p>Sans trahir de secrets de fonction quel est le dossier que vous avez trouvé le plus difficile pendant cette législature?</p>	<p>Pendant les 12 ans de mon mandat j'ai présidé la commission des Travaux Publics. Dans ma vie professionnelle je suis confronté tous les jours un peu aux mêmes situations. Du coup je dirais que je n'ai pas trouvé un dossier plus difficile qu'un autre, seulement certains dossiers ont demandés plus de temps que d'autres pour les finaliser.</p>
<p>A l'inverse en quelque sorte qu'est-ce qui vous laissera le meilleur souvenir?</p>	<p>Les travaux pour l'exécution du puits blindé de Cleuson-Dixence. Pendant toute la durée de ces travaux le marché du travail avait beaucoup de peine. Les travaux liés au puits blindé ont donné un bon coup de main que se soit aux entreprises et à l'économie nendette en général. Après il y a eu la rupture qui restera un mauvais souvenir surtout pour les habitants de Fey. Dans les bons souvenirs il y a aussi les «après conseils» chez Pompéo, qui pouvaient se prolonger fort tard, autour d'un bon verre de Fendant.</p>
<p>L'exercice de l'autorité a-t-il changé vos relations ordinaires avec les Nendettes et les Nendards? Si oui, en quoi?</p>	<p>Non, à mon avis mes relations avec les Nendettes et les Nendards sont restées tout à fait les mêmes avant et pendant mon mandat.</p>
<p>Ce même exercice a-t-il changé votre propre vision de la chose publique?</p>	<p>Un peu quand même, car vu de l'extérieur il n'est pas facile de deviner de quoi sera fait le mandat qui nous est proposé. C'est pourquoi avoir rempli cette fonction pendant quelques années m'a permis de constater qu'un conseiller communal doit avoir une dose de bon sens et ne pas avoir peur des critiques. Par contre l'expérience est très enrichissante et vaut la peine d'être vécue.</p>
<p>A quelle question que nous ne posons pas auriez-vous aimé répondre?</p>	<p>Combien d'années serez vous encore conseiller communal ?</p>
<p>La voilà posée. Vous pouvez y répondre?</p>	<p>Pour moi c'est la dernière. Je profite de l'occasion de remercier les Nendettes et les Nendards pour m'avoir fait confiance pendant toutes ces années.</p>



Fournier Michel, 1956

Conseiller communal depuis 2001

Domicilié à Cor

Actuellement : président
des commissions «agriculture»
et «protection ouvrière».

La diversité et la complexité de certains dossiers m'ont certes surpris en début de mandat. Mais force est de constater que chaque conseiller ne peut pas tout maîtriser et que, par conséquent, un travail solidaire s'effectue autour de la table du conseil. Personnellement, après huit années passées au sein de la commission administration et finances comme membre, la transition, commissaire conseiller, s'est effectuée sans trop de heurts. La mission que vous m'avez confiée, citoyens de Nendaz, s'est avérée conforme à l'idée que je m'étais faite en me mettant au service de la communauté.

Il est primordial à mon avis de maintenir ce statut de milicien. En effet, le municipal doit être proche des gens et représentatif de tous les milieux de la population et de l'économie. Avec le système actuel, chacun peut se mettre à disposition de la collectivité avec sa sensibilité. Pour appréhender certains dossiers, il est nécessaire de disposer de cette diversité autour de la table. Malheureusement, il faut cependant reconnaître que la tâche devient de plus en plus lourde. Si pour un conseiller «l'amateurisme» est encore possible, le rôle de président devient trop lourd. Là un statut plus professionnel avec des émoluments à la hauteur du travail fourni me paraît judicieux.

Pourquoi quel dossier au singulier? Je pense que gérer une commune devient toujours plus délicat. La marge de manœuvre laissée aux élus soit par le canton, soit par la confédération, se rétrécit comme une peau de chagrin. Alors, même un petit dossier devient vite une épine... Le dossier du tourisme a donné lieu à quelques débats. Malgré de nombreuses séances menées par un groupe ad hoc, les conclusions me laissent un goût d'inachevé. En effet, beaucoup de questions restent en suspens... La commune doit, au sens de la loi, élaborer la politique locale du tourisme avec la SD et veiller à son application. Chez nous, il est enfin temps que la commune assume ses responsabilités...

J'ai retiré énormément de satisfactions à l'exécution de mon mandat. Le dossier Fey/Condémines restera quand même le dossier exceptionnel de cette période législative. J'ai eu le privilège de faire partie de la délégation du conseil en charge de celui-ci. Le contact avec les gens de Fey que je connaissais déjà, mais en d'autres circonstances, la relation avec mes collègues de la délégation, les nombreuses connaissances aussi bien humaines que techniques découvertes lors des travaux de remise en état, ont été pour moi un enrichissement personnel très apprécié. Ecouter la même journée un paysan quelque peu récalcitrant, un contremaître enthousiaste, un conseiller d'Etat posant énormément de questions,... quel bonheur pour le modeste président de la commission agricole que je suis...

Au travers ma profession, j'ai eu dès mon entrée dans la vie active, l'occasion de côtoyer les Nendettes et les Nendards. Très rapidement des sociétés ont fait appel à mes services. L'instituteur célibataire représentait un potentiel énergie intéressant pour la collectivité. Aussi, lorsque j'accède au conseil communal, mon parcours professionnel et sociétaire m'avait déjà permis d'entretenir des relations privilégiées avec la population. Par ma nouvelle fonction j'ai pu les approfondir et les développer davantage. Mais vous savez, pour beaucoup de personnes, je demeure le régent d'Aproz et cela me convient très bien...

Je ne pense pas. Lorsque nous sommes investis dans la vie publique depuis toujours, un changement de fonction, même de nature politique, ne modifie pas notre engagement pour la collectivité. Les notions de solidarité, d'écoute, de respect d'autrui, de disponibilité exercées au sein des sociétés locales trouvent leur pendant dans une activité politique. Force est de constater que lorsqu'une personne se met à disposition de la communauté la critique est souvent facile. Cependant lorsque l'on doit repourvoir certains postes, les gens disponibles ne se pressent pas au portillon. Aujourd'hui plus que jamais la chose publique mérite toute notre attention et nécessite un engagement de miliciens indispensable...

Dans le questionnaire minute, on nous demande: «Serez-vous candidat à une fonction communale?». Comme j'ai répondu oui à celle-ci, j'aurais souhaité la question suivante: Qu'est-ce qui vous motive à vous mettre à disposition pour un nouveau mandat?

L'ambiance qui règne actuellement au sein du conseil communal influence certainement ma décision. D'autre part, comme relaté tout au long de ce mini interview, la chose publique me passionne depuis toujours. Aussi, l'expérience politique vécue cette législature m'a apporté beaucoup de satisfactions. Mais, après une période, beaucoup de dossiers se sont ouverts et renoncer à un nouveau mandat serait manquer de respect vis-à-vis des personnes qui m'ont accordé leur confiance. J'ai le sentiment de les trahir en cas de renoncement hâtif de la mission confiée et, personnellement, certains gros projets entrepris me motivent à tenter une nouvelle élection afin de poursuivre la tâche commencée



Fournier Yves-Alain, 1964

Conseiller communal depuis 2001

Domicilié aux Biolleys/Brignon

Actuellement : président
de la commission scolaire.

LES QUESTIONS

<p>Estimez-vous la mission à laquelle vous vous êtes trouvé confronté(e) par votre mandat plus, ou moins, difficile que ce à quoi vous vous attendiez ? Pourquoi ?</p>	<p>En tant que minoritaire, je m'attendais à plus de difficultés pour faire passer mes opinions. Si le climat de travail est bon le travail est constructif et les avis sont respectés, sauf lors de situations plus «politiques» comme des nominations. La charge prend passablement de temps, mais il s'agit surtout d'une question de motivation, c'est-à-dire l'engagement que l'on veut y consacrer.</p>
<p>Votre avis personnel sur le statut de milicien qui est aujourd'hui celui de la femme et de l'homme politique communal ? Est-il encore adapté aux nécessités de ce début de 21^e siècle ?</p>	<p>OUI, un homme ou une femme politique est un citoyen qui s'engage et veut apporter quelque chose à la collectivité. Au niveau d'une commune, l'élan doit être donné par le Conseil, raison pour laquelle il y faut une certaine diversification (idées politiques, connaissances professionnelles...) et un certain roulement (l'énergie et la motivation diminuent après une trop longue période...). Un politicien milicien doit pouvoir s'appuyer sur des employés communaux responsables qui sont des professionnels et qui ne dépendent pas d'élections tous les quatre ans.</p>
<p>Sans trahir de secrets de fonction quel est le dossier que vous avez trouvé le plus difficile pendant cette législature ?</p>	<p>La lourdeur de certaines procédures administratives et des comportements un peu «ralentisseurs» lorsqu'un dossier doit avancer (par exemple pour l'agrandissement de l'école de Haute-Nendaz). Un autre point contraignant : être très attentif aux mauvaises interprétations et susceptibilités exagérées...</p>
<p>A l'inverse en quelque sorte qu'est-ce qui vous laissera le meilleur souvenir ?</p>	<p>Les représentations pleines d'émotion du «géant aux chaussettes rouges», spectacle interprété par tous les élèves de la commune.</p>
<p>L'exercice de l'autorité a-t-il changé vos relations ordinaires avec les Nendettes et les Nendards ? Si oui, en quoi ?</p>	<p>A part le fait de pouvoir rentrer en contact avec plus de personnes et de mieux les connaître, mes relations avec les Nendettes et les Nendards ne se sont pas modifiées. En tant que Conseiller communal on se rend mieux compte de la diversité et de la richesse de la population.</p>
<p>Ce même exercice a-t-il changé votre propre vision de la chose publique ?</p>	<p>Un peu. Lorsque l'on s'occupe de la collectivité les centres d'intérêts ne sont pas les mêmes. En tant que parent, je vais voir principalement les intérêts de mes enfants; en tant que conseiller communal il faut se soucier de l'intérêt de tous les enfants. Il est clair que les intérêts du citoyen X ou Y ne sont pas forcément les mêmes que ceux d'un groupe de citoyens ou de la collectivité entière. Il est parfois difficile de comprendre un certain égoïsme : «moi, mon intérêt c'est ça, et celui des autres...»</p>
<p>A quelle question que nous ne posons pas auriez-vous aimé répondre ?</p>	<p>Comment je vois l'avenir de Nendaz et celui du Conseil communal pour une plus grande efficacité ?</p>
<p>La voilà posée. Vous pouvez y répondre ?</p>	<p>Nendaz est une commune très diversifiée. Ce Valais en miniature a un bon potentiel, mais il faut «se bouger». Comme dans toute entreprise, l'immobilisme est dangereux sur la long-ueur. Le monde avance et notre action politique ne doit pas se limiter à la gestion courante et à la conservation des acquis; des visions sur le futur et sur de nouveaux créneaux devraient occuper une partie des réflexions du Conseil (par exemple comment donner une âme à la station - comment inciter de nouveaux citoyens contribuables à venir s'installer à Nendaz - notre place dans le Valais...). Au niveau du Conseil, je pense qu'en diminuant l'effectif des conseillers (ères), il y aurait une meilleure dynamique. Beaucoup de sujets impliquent plusieurs commissions et plusieurs services communaux. Actuellement on cherche souvent à s'occuper uniquement de son secteur, sans vision générale et sans rechercher les synergies possibles (au niveau du Conseil et des services communaux).</p>



Martignoni Yves, 1971
Conseiller communal depuis 2001
Domicilié à Haute-Nendaz

Actuellement : président
de la commission
«cadastre et mensurations».

Peut-être un peu plus difficile, pas au niveau des dossiers pris individuellement, mais par la diversité des sujets aboutissant sur la table du conseil communal. Il faut jongler entre les divers domaines (autorisations de construire, équipement, octroi de patentes, santé, social, tourisme, gestion du personnel, etc.), dans un cadre légal et juridique vaste et complexe. C'est ce qui rend d'ailleurs la tâche plus intéressante et plus enrichissante.

Le statut de milicien est important car il permet de conserver un lien direct entre l'autorité communale et le monde du travail. Cependant le maintien d'une activité à plein temps permet difficilement de pouvoir consacrer suffisamment de temps aux nombreux dossiers dont l'élu(e) communal(e) est amené à traiter. Exercer une activité à temps partiel, ce que j'ai la chance de pouvoir faire, facilite les choses.

Le dossier de l'agrandissement du Foyer Ma Vallée s'est avéré difficile et complexe. Mais ce n'est pas le seul. Il faudrait aussi mentionner le tourisme (assainissement de la Société de développement notamment), la rupture du puits blindé à Condémines et le plan d'aménagement du territoire.

Je pense que les meilleurs souvenirs seront liés aux dossiers difficiles, dans la mesure où ils trouveront une issue positive.

Heureusement non. Il arrive juste de temps en temps de parler plus de politique, mais dans le fond, les relations dépendent plus de la personnalité que de la fonction exercée.

Non, mais elle m'a permis de confronter à la réalité les notions d'économie publique que j'ai apprises dans le cadre de mes études. Cette expérience constitue également un complément intéressant à mon activité professionnelle au service des départements de la santé et des affaires sociales des cantons romands.

Le lecteur sera sûrement intéressé à en savoir plus sur le fonctionnement démocratique de ses autorités.

S'il y a globalement une bonne entente au sein du conseil communal, il n'en demeure pas moins que le fait qu'un parti dispose de la majorité absolue (6 sièges sur 11) ne permet pas un fonctionnement démocratique optimal. En effet, les grandes décisions sont souvent déjà prises avant qu'elles soient discutées au conseil. Il n'en demeure pas moins que les partis minoritaires ont un rôle important de contrôle à jouer, au besoin en dénonçant les dysfonctionnements.

Qu'on se le dise...

Chacun garde un souvenir «caniculaire» de l'été 2003.

Pour ceux qui en aurait la nostalgie nous avons relevé une information parue dans le communiqué mensuel de Météosuisse, à propos du mois de juillet 2004. Qui conclut comme suit son chapitre relatif à l'ensoleillement :
«Avec 261 heures de soleil durant ce mois, c'est la station de Fey-Nendaz, en Valais, qui a enregistré le plus d'heures d'ensoleillement» - sous entendu, de Suisse.

Juillet ayant 31 jours, une simple division laisse apparaître une moyenne journalière de 8h20 de soleil. Agréable nouvelle, non !

Avis aux automobilistes handicapés

Les habituelles vignettes justifiant le parcage des véhicules sur les places réservées aux personnes handicapées sont délivrées actuellement par les polices municipales.

Nous informons les intéressés que l'association valaisanne des polices demande désormais que les requêtes soient accompagnées d'un rapport médical succinct attestant de la nécessité des facilités accordées.

Les formulaires de demande pour 2005 (nouvelle demande et/ou renouvellement) sont disponibles auprès de notre police communale; ils peuvent être obtenus par simple appel téléphonique au

027 288 20 01

Les autorisations sont délivrées gratuitement.

Ramassage du papier

Nous informons la population de Nendaz que les prochains ramassages du papier auront lieu :

18 novembre 2004	21 juillet 2005
20 janvier 2005	22 septembre 2005
17 mars 2005	17 novembre 2005
19 mai 2005	

LES VIEUX PAPIERS SERONT DÉPOSÉS AVANT 9H AUX ENDROITS HABITUELS DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES.

N'OUBLIEZ PAS D'ATTACHER CONVENABLEMENT VOS PAPIERS.

*Aucun dépôt de papier après le jour prévu au programme !
A l'avenir, plus de papier aux poubelles !
Réservez nos vieux papiers de tous genres pour les ramassages qui seront prévus périodiquement !*



Theytaz Pierre, 1957

Conseiller communal depuis 2001

Domicilié à Sornard

Actuellement : président

de la commission

«feu, protection civile et sécurité».

LES QUESTIONS

Estimez-vous la mission à laquelle vous vous êtes trouvé confronté(e) par votre mandat plus, ou moins, difficile que ce à quoi vous vous attendiez? Pourquoi?

Au moment de tirer le bilan de la législature je pense que la mission a été assez conforme à l'idée que je m'en faisais. Je savais que cette fonction prendrait pas mal de temps et d'énergie avec bons nombres de problèmes à traiter et à résoudre: cela a été effectivement le cas.

Votre avis personnel sur le statut de milicien qui est aujourd'hui celui de la femme et de l'homme politique communal? Est-il encore adapté aux nécessités de ce début de 21^e siècle?

Il est vrai que la charge est un peu lourde (disponibilité, représentations, séances de travail...) même si nous pouvons disposer d'une infrastructure et d'un personnel communal compétent. Beaucoup de domaines sont devenus très techniques et il est impossible de connaître dans le détail tous les sujets qui viennent sur la «table du conseil». C'est parfois un peu frustrant mais la tâche première d'un conseiller communal n'est pas forcément de maîtriser tous les aspects «pointus» mais bien plutôt de rechercher les informations auprès de professionnels avertis afin d'avoir une vue générale sur les dossiers. Aujourd'hui le fonctionnement global de nos institutions est relativement complexe avec des professionnels communaux qui n'ont pas toujours accès aux décisions les concernant et des politiciens qui n'ont pas toujours accès aux détails de l'administration. Mais cette lenteur a parfois aussi ses avantages et reste sûrement garante d'une stabilité de la société en général.

Sans trahir de secrets de fonction quel est le dossier que vous avez trouvé le plus difficile pendant cette législature?

Sur le plan humain, c'est évidemment le dossier des Condémines qui m'a le plus fait prendre conscience des responsabilités d'un exécutif communal. Pour ce qui est de la gestion des dossiers, je pense que c'est sans conteste l'achat du camion-échelle, dossier connu qu'il fallait mener à terme impérativement (800 000 frs) pour remplacer nos anciens véhicules. Bien que les décisions finales n'aient pas été tout à fait conformes à nos désirs, cela m'a permis de connaître les méandres de la politique et des services en général (canton et commune). Au niveau de la sécurité il y a aussi régulièrement des décisions importantes à prendre, pas toujours agréables et bien comprises mais nécessaires à l'intérêt général que représente la sécurité de la population.

A l'inverse en quelque sorte qu'est-ce qui vous laissera le meilleur souvenir?

Au terme de ces 4 ans je peux affirmer avec satisfaction que notre service de sécurité fonctionne très bien grâce à l'engagement et la bonne volonté de beaucoup de Nendettes et de Nendards. Ici encore la mise en commun des efforts de professionnels et de bénévoles est certainement une garantie de qualité et de pérennité.

L'exercice de l'autorité a-t-il changé vos relations ordinaires avec les Nendettes et les Nendards? Si oui, en quoi?

En ce qui me concerne, je n'en ai pas l'impression même si l'on est régulièrement interpellé sur toutes sortes de questions. Les gens ont une certaine attente par rapport à leurs préoccupations, ce qui est tout à fait légitime. Il faut être à leur écoute bien que vous n'ayez pas toutes les réponses et les solutions dans l'instant.

Ce même exercice a-t-il changé votre propre vision de la chose publique?

Evidemment, comme dans tous les domaines, la vision de l'intérieur fait apparaître des éléments cachés, insoupçonnés. On se rend mieux compte des préoccupations, des différences de mentalités entre les couches de notre population nendette très variées, s'étalant de la plaine à la station. En général les décisions n'appartiennent pas à une seule personne mais sont le résultat d'un long processus de consultations (travail des commissions, des mandataires, des experts,... etc.)

A quelle question que nous ne posons pas auriez-vous aimé répondre?

Très régulièrement on me dit: la Commune a fait... ou pas fait...!, décidé, réalisé... tel ou tel projet! Mais en définitive qui est la Commune? Qu'est-ce qui se cache derrière ce vocable Commune pour le citoyen que nous sommes tous?

La voilà posée. Vous pouvez y répondre?

Chaque personne occupant une fonction ayant trait de près ou de loin à la commune (dans sa profession, son mandat, sa commission...) doit se rendre compte qu'il est un maillon important de cette collectivité. Chaque fois qu'il donne son avis ou prend une décision au nom de celle-ci, il engage tout un ensemble, un système, dont il fait partie intégrante. Mais en fait la Commune c'est vraiment tout le monde, chaque citoyen d'Aproz à Siviez.



Devènes Olivier, 1962

Vice-juge de commune depuis 1997
Domicilié à Saclentse

Actuellement : président
de la Chambre pupillaire



Fournier Yvonne, 1951

Juge de commune depuis 1997
Domiciliée à Aproz

Plus difficile, car au début nous sommes «en formation». Forcément, un temps d'adaptation est nécessaire, c'est pourquoi il est important de pouvoir compter sur des personnes d'expérience au sein des diverses commissions.

Comme tout se professionnalise il devient de plus en plus complexe de remplir une fonction politique au niveau communal. Cependant je pense que le statut de milicien est encore adapté, tout en sachant qu'une grande partie du temps nécessaire à cette activité est prise sur nos loisirs.

Malheureusement je ne peux le mentionner, secret de fonction oblige. Sachez cependant qu'un dossier difficile au premier abord peut très vite devenir simple. Et vice versa pour un dossier simple.

La levée de mesure tutélaire. Comme c'est un évènement très rare il est d'autant plus apprécié.

Non, par rapport aux gens que je rencontrais régulièrement lors de mes diverses activités. Oui, par rapport aux Nendettes et Nendards, car on se trouve souvent sur le devant de la scène et il n'est pas toujours aisé de répondre à toutes les sollicitations.

Oui bien sûr, car la complexité de certains dossiers ne m'apparaissait pas en tant que simple citoyen.

Vous témoigne-t-on de la reconnaissance pour le travail effectué?

Il est vrai que nous sommes des travailleurs de l'ombre et que nous ne recherchons pas de la reconnaissance mais quelque fois, un petit merci fait plaisir à entendre. Force est de constater qu'on est plus facilement critiqué que remercié.

Plus difficile car le bon sens et l'esprit critique ne suffisent plus. D'autant qu'en 1999 la limite des compétences de jugement du juge de commune a passé de Fr. 500.- à Fr. 5'000.-.

Le statut de milicien est encore possible à condition d'être épaulé par un greffier-juriste expérimenté. Les qualités requises pour un bon juge de commune restent une écoute attentive, de la clairvoyance, une grande capacité de jugement, de l'engagement, une bonne santé physique et psychique, qualités immuables qui assureront la pérennité de la fonction.

Les dossiers les plus difficiles sont ceux où la conciliation échoue. On s'engage alors dans une procédure qui peut être longue et coûteuse, avec audition des parties, des témoins, parfois encore expertise ou visite des lieux, jusqu'au jugement qui peut encore faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de district. L'adage qui dit qu'«un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès» reste toujours d'actualité.

La satisfaction d'aboutir à un accord, tout en restant dans les limites du respect des droits des deux parties.

Même si les lois ne s'accrochent guère de sentiments et qu'il est dès lors difficile voire impossible de ne blesser personne, j'ai accompli ma tâche au plus près de ma conscience avec respect et équité. J'ai beaucoup apprécié d'élargir le cercle de connaissances amicales et profite de l'occasion pour les remercier de leur soutien.

Je vois maintenant l'autorité d'un oeil plus bienveillant et admiratif. La critique est facile mais pas toujours constructive. Je me rends mieux compte de l'engagement nécessaire pour remplir une fonction publique.

La justice communale, telle qu'appliquée actuellement, reste-t-elle une justice de proximité?

Moins que par le passé. L'augmentation de la valeur litigieuse a pour conséquence que les parties hésitent à se présenter devant le juge de commune sans l'assistance d'un avocat, ce qui engendre des frais substantiels. Est-ce en appliquant une justice plus procédurière qu'on souhaite défendre nos concitoyens? La question reste posée.

Questions minutes...

(réponses de 3 mots au maximum)

	Combien de listes seront déposées pour les prochaines élections communales?	Serez-vous candidat à une fonction communale?	Nendaz compte 5580 habitants aujourd'hui. Combien en ... 2020?	Nendaz connaîtra-t-elle une fusion de communes avant... 2020?	Le plus «gros dossier» des 4 ans à venir?	Avez-vous déjà traversé les villes et villages de: Baar (canton de Zoug)? Fey (canton de Vaud)? Brignon (en Ardèche)?	Pendant la dernière législature combien de fois (ou à peu près) avez-vous mangé des «guyonnelles»? Savez-vous les cuisiner?	Etes-vous plutôt... Mozart ou MC Solar ski ou football maths ou rédactions blanc ou noir (sans arrière-pensée politique)	Si vous étiez... un arbre un lieu de Nendaz un étranger un(e) autre homme/femme politique
Francis Dumas	4	oui, à la présidence	7'000	non	plan d'aménagement et finances	oui non non	3 non	Mozart les 2 maths blanc	un arolle Tracouet (1 ^{er} août) un touriste à Nendaz s'inspirer de tous
Philippe Fournier	4	oui	7'100	non	agriculture, tourisme, et finances infrastruc. pour aînés	oui non non	j'attends une invitation non	Mozart football maths blanc	un abricotier Le Bleusy un vacancier à Nendaz joker
Gisèle Bourban	4	oui	10'000	oui	tourisme	non non non	2 oui	Mozart football maths noir	un sapin Plan-Désert un Canadien Ruth Metzler
Jacques Bourban	4	oui	6'000	non	finances, plan d'aménagement	oui oui non	2 non	selon le moment les saisons décident réd. et maths quadrichromie	un solide arolle antécime sud Métailler un Suisse de de l'étranger pas cette prétention
Narcisse Bourban	3,5 ou 4	non	7'500	oui	équipements et tourisme	non oui non	3 non	Mozart ski maths blanc	un figuier Les Eudrans un Canadien Hans-Rudolf Merz
Albert Fournier	4	oui	6'950	non	le tourisme	oui non non	je n'ai pas compté non	Mozart ski maths gris	un abricotier Les Pygires un Québécois Narcisse Crettenand
Bernard Fournier	4	non	6'330	non	réhabilitation du puits blindé	non non non	20 non	les Beatles les deux maths blanc, comme notre rose	un épicea Sofleu un Indien joker
Michel Fournier	4	oui	6'000	non	aménagement du territoire	oui non non	une dizaine ma femme oui	Mozart ski maths blanc	un tilleul Cleuson Chiara Lubich M. Calmy-Rey
Yves-Alain Fournier	4	oui	7'000	oui	préparer le futur de Nendaz	oui oui non	0 non	selon l'humeur la Crête vers l'antenne maths rien n'est totalement blanc ou noir	un cerisier la Crête vers l'antenne un touriste à Nendaz N. Mandela...
Yves Martignoni	4	oui	5'500	non	le développement économique et social	non non non	5 ou 6 plus ou moins	plutôt rock ski maths pas de préférence	un arolle Bec des Etagnes un bouddhiste Gandhi
Pierre Theytaz	4	oui	6'500	non	le plan de zones	oui non non	20 oui	Mozart ski rédactions noir	un arolle Dzenelle un Norvégien Lech Walesa
Yvonne Fournier	4	non	6'300	non	reconstruction EOS	non non non	80 oui	Mozart ski rédactions blanc	un cerisier le Dzeneibroz j'aurai du souci de venir en Suisse Carla del Ponte
Olivier Devènes	4	oui	5'300	non	les finances	oui oui non	6 environ non	MC Solar football maths noir	un arolle les Planards/ Sacletse plutôt latin Coluche (restos du cœur)



épuration des eaux

réhabilitation de la Step de Bieudron

Point de situation

La station d'épuration des eaux usées de Bieudron, en service depuis juillet 1982, a été initialement conçue pour le traitement des seules eaux de la commune de Nendaz. Mais actuellement elle traite aussi les eaux de Veysonnaz depuis 1986, d'Ardon depuis 1991, de la centrale hydro-électrique de Grande Dixence SA et du camping des Iles depuis 1994. Un raccordement de la station d'épuration de Siviez est par ailleurs prévu à moyen terme. Tous ces réseaux d'égouts sont essentiellement de nature unitaire.

Depuis 1996, les eaux industrielles de l'entreprise SEBA-APROZ SA sont prétraitées en amont de la STEP de Bieudron et subissent un traitement de finition dans cette dernière. La totalité de la charge hydraulique industrielle est traitée alors que la charge polluante est limitée contractuellement.

La STEP a été inondée par les crues du Rhône en octobre 2000, puis endommagée une deuxième fois lors de la rupture du puits blindé de Cleuson-Dixence, le 12 décembre de la même année. Les inondations et l'accident de Cleuson-Dixence ont anéanti toute la partie électrique de l'installation et endommagé fortement les équipements électromécaniques. Les premiers travaux ont permis de rénover et de remettre en service les ouvrages d'entrée, la décantation

primaire et la chaîne de traitement des boues. Cette première étape est opérationnelle depuis avril 2002.

Les bassins d'aération biologiques ayant plus de 22 ans sont particulièrement dégradés. Les équipements électromécaniques nécessitent d'être remplacés et le génie civil doit bénéficier d'une rénovation en profondeur. Les capacités du traitement biologique et de la décantation secondaire sont devenues insuffisantes pour traiter l'ensemble des nouveaux apports raccordés depuis la mise en service de la STEP en 1982 et en prévision des charges futures. Le traitement biologique et la décantation secondaire nécessitent donc une rénovation en profondeur, notamment un renouvellement de l'ensemble des équipements électromécaniques.

Quelques données financières

Le dossier de réhabilitation de notre STEP s'avère complexe, techniquement comme financièrement. Le devis total est connu depuis pas mal de temps, il donne la mesure du problème : neuf millions et demi de francs.

Les autres données financières sont plus tardives. On connaît la participation des assurances couvrant les deux sinistres successifs (Fr. 1'783'000.-); on peut estimer le montant du futur subventionnement pour les améliorations qui généreront

des augmentations de la capacité de traitement (Fr. 890'000.-).

L'utilisation des indemnités d'assurances et des crédits ordinaires prélevés sur les budgets 2001 à 2003 a permis d'entreprendre les premiers travaux jusqu'à remise en service du traitement primaire (Fr. 2'478'000.-). Une dernière inconnue vient d'être levée : l'éventuelle intervention de la Chaîne du Bonheur à prélever sur les fonds restants de leur opération «Intempéries 2000». Par courrier du 5.7.2004 son délégué exécutif nous annonce l'excellente nouvelle : la réhabilitation de notre STEP est mise au bénéfice d'une aide exceptionnelle de Fr. 1'230'787.-. Le montant nous est versé quelques semaines plus tard.

Sincères remerciements

Le 28.7.2004 le Conseil communal adressait à la Chaîne du Bonheur ses vifs remerciements au nom de toute notre population. Extrait :

Votre courrier a été porté à la connaissance de notre Conseil communal. Celui-ci nous prie de vous transmettre ses sincères et chaleureux remerciements. Votre générosité constitue un soutien de poids dans la lutte contre l'adversité qui est propre aux régions de montagne sensibles aux caprices du temps. Il est vrai que Nendaz

n'a pas été épargnée ces dernières années, mais elle a souvent pu compter sur l'aide et la générosité de nos concitoyens.

Il est bien évident que la contribution de la Chaîne du Bonheur représente une amélioration considérable du financement des travaux de réhabilitation qui sont coordonnés avec des travaux d'agrandissement. Le montant connu nous avons réactualisé notre plan financier et ré-échélonné les travaux restant à faire qui pourront ainsi être réalisés rapidement.

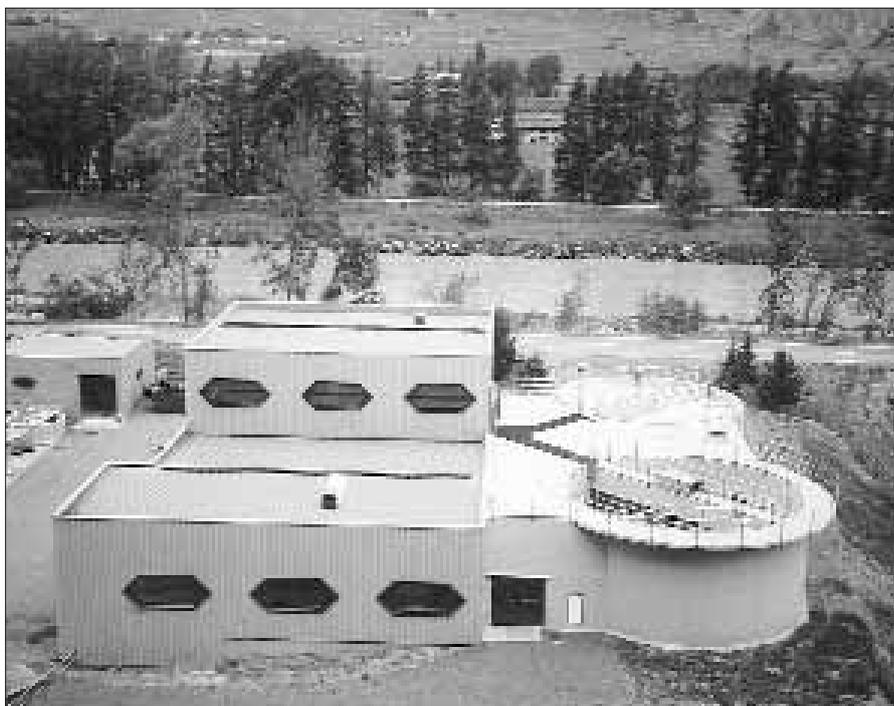
Mandats techniques

Le plan de financement pouvant désormais être finalisé (nous y reviendrons) le dossier peut poursuivre son cheminement technique.

Le mandat d'ingénieur au bureau CERT SA, à Martigny, a pu être notifié.

Mais le plus important était la signature du contrat relatif au traitement biologique et décantation secondaire, passage obligé pour la suite des travaux. Au terme de la procédure sur les marchés publics la fourniture et le montage de ces installations ont été adjugés à la société Techfina SA, Petit-Lancy/Genève, pour un prix de Fr. 1'533'000.- TTC. Le dit contrat a été signé le 13 septembre dernier.

L'étude de projet peut ainsi se poursuivre sans tarder. Le planning prévoit la mise en soumission des travaux généraux en février 2005 et la mise en chantier en juin. Ils sont programmés sur deux ans. ■



La crèche Le P'tit Bec à Haute-Nendaz

cherche pour la saison d'hiver

auxiliaire(s) à temps partiel

Renseignements au secrétariat de l'Association (tél. 027 289 57 00)

Faire offre jusqu'au 10 novembre 2004 à:
Association des Ateliers du P'tit Bec - Case postale 3 - 1996 Basse-Nendaz

En séance du jour le Conseil décide, vu la gêne que la défense de parcours du bétail dans les forêts communales, fait à la population, de faire des démarches auprès du Département de l'Intérieur pour obtenir le libre parcours du bétail dans toutes les

il y a 100 ans: 1904

par Simon Germanier

Reproduction du protocole de l'époque.

IV FLORILÈGE

Voter à Saclentse

C'est à l'occasion des élections communales du 11 décembre 1904 que les habitants de Saclentse ont pu voter pour la première fois dans leur village. Répondant à leur demande le Conseil communal, en séance du 30.10.1904, acceptait la création d'un bureau électoral.

100 ans plus tard exactement les prochaines élections du 5 décembre seront-elles les dernières sous cette forme? Ce n'est pas impossible. En effet le 1.1.2005 entrera en vigueur la nouvelle loi sur les droits politiques qui généralise le vote par correspondance. Il est donc peu probable que le Conseil communal maintienne sans autre les 9 bureaux existants aujourd'hui. Réponse dans quelques mois. Elle paraîtra dans cette publication.

Les bienfaits de la lecture

Extrait du protocole de la séance du Conseil communal du 12 mai 1904:

«En séance du jour le Conseil décide d'allouer un subside de cinquante francs pour la création d'une bibliothèque fondée exclusivement pour les enfants des écoles primaires, et de faire confectionner un buffet pour remiser ces livres, Mr. le Rd Vicair de la paroisse est nommé gérant de cette bibliothèque. Subside annuel pour l'alimentation, vingt francs.»

La gestion confiée au vicair de la paroisse s'explique facilement. La première bibliothèque publique connue à Nendaz (celle, justement, à laquelle la commune accorde ce subside) a été constituée par la «Société des Jeunes Gens» - action catholique de l'époque - dont un des multiples objectifs étaient de favoriser la lecture.

«Reconnaissance» des non bourgeois

Chaque début d'année le Conseil communal recevait des habitants non bourgeois désireux de participer aux avantages accordés par la Bourgeoisie leur «reconnaissance» habituelle. Celle-ci consistait en un versement de deux francs, ou, en variante, par le versement d'un franc et le don d'un litre de vin.

En 1904 les 16 familles suivantes ont versé leur «reconnaissance» en se présentant par devant le Conseil communal le 20 janvier:

1 Kunzi Pierre, Aproz	2.-
2 Rossini Emile,	1 lit. et 1.-
3 Dussex Jean de Pierre	1 lit. et 1.-
4 Lambiel Joseph	1 lit. et 1.-
5 Vouillamoz Bernard	1 lit. et 1.-
6 Pitteloud Antoine	1 lit. et 1.-
7 Favre Antoine	2.-
8 Borter Théodore	2.-
9 Zanaletti Jacques	1 lit. et 1.-
10 Maye Joseph	1 lit. et 1.-
11 Fellay, les enfants, Baar	1 lit. et 1.-
12 Avantier César	1 pot et 1.-
13 Maret Sébastien	2.-
14 Maret François	2.-
15 Baeriswyl Joseph	2.-
16 Baeriswyl Guillaume	2.-

- I Les notables
- II Un événement majeur: l'incendie de Clèbes
- III Progrès technique: les «fontaines»
- IV Florilège
- V Une année bissextile, donc électorale

«Agrégation» de non bourgeois

Lors de la même séance l'autorité communale prend connaissance d'une requête de la famille Dayer souhaitant «passer bourgeois». Elle lui demande de «faire une offre». L'offre suit rapidement: Fr. 300.-. Le Conseil la trouve insuffisante, il la fixe à Fr. 600.-. La décision d'agrégation appartient à l'assemblée bourgeoise appelée par ailleurs pour se prononcer sur la vente des forces motrices de la Printse le 27 mars 1904. Le résultat des votations est net: Jean Dayer est admis bourgeois de Nendaz par 379 contre 30 voix (et son droit finalement fixé à Fr. 150.-), Pierre Dayer par 311 voix contre 90 (et son droit à Fr. 500.-).

Les affaires publiques

Economisons-nous l'effort de recherche nécessaire pour dresser le tableau des préoccupations générales du Conseil communal de l'époque. Cyrille Michelet l'a fait avant nous et son texte a été publié dans «Nendaz hier et aujourd'hui» édité en 1977 par l'université populaire (voir page 61). Le voici reproduit:

En 1904, l'impôt a produit la somme de Fr. 15'092.70. Avec quoi la commune paie une douzaine de régents et de régentes à 300 francs l'an aux premiers,

250 francs aux secondes, les gardes-champêtres, les sages-femmes, les directeurs des chemins, les contributions et fournitures pour l'endiguement du Rhône, des charges d'assistance envers des indigents et infirmes.

Le bilan ne reflète pas une situation brillante: à l'actif, Fr. 37'193.40; sur l'autre plateau, Fr. 71'469.15. L'excédent passif se réduit à Fr. 32'009.75 si l'on déduit 2'266 francs de «créances incertaines». L'administration fait des prodiges d'économie. Les écoliers portent

chaque jour une bûche pour chauffer la classe. Ils balaient la salle à tour de rôle. A la clôture, fin avril, ils sortent les bancs à l'air pour les dégraisser à l'eau et au sable. Le Conseil communal tient les séances le dimanche et les jetons de présence sont symboliques. La routine dicte les ordres du jour: nominations périodiques, contrôle des non bourgeois astreints à payer une taxe, concessions pour extraire des ardoises, des pierres à bâtir du domaine public, des mines qui ne seront pas exploitées, pétitions des

villages en vue d'améliorer des fontaines et la qualité de l'eau (la commune commence à payer les tuyaux en fer galvanisé pour remplacer les tubes de bois), l'achat d'une pompe à feu à tel village, la correction d'un chemin vicinal, l'érection d'un lieu d'aisance vers une maison d'école. Le conseil examine consciencieusement ces requêtes, en reconnaît le bien-fondé, et son impuissance à les satisfaire. «Renvoyé à des temps meilleurs», cette réponse revient souvent dans les protocoles des séances. ■

Ramassage des objets encombrants

Les personnes intéressées peuvent déposer leurs objets encombrants dans l'une des deux bennes de couleur bleue mises à disposition.

VILLAGES	DU	JUSQU'AU
Aproz à proximité de la STEP d'Aproz	09.11.04 dès 8h	10.11.04 à 18h
Baar Ecole de Baar	12.11.04 dès 8h	13.11.04 à 18h
Basse-Nendaz Place de Petteré	05.11.04 dès 8h	06.11.04 à 18h
Beuson Départ route de Veysonnaz	02.11.04 dès 8h	03.11.04 à 18h
Bieudron sur digue du Rhône, départ route de Bieudron	09.11.04 dès 8h	10.11.04 à 18h
Brignon Place du Creux	12.11.04 dès 8h	13.11.04 à 18h
Clèbes Entrée du village	02.11.04 dès 8h	03.11.04 à 18h
Fey Place de l'ancienne chapelle	05.11.04 dès 8h	06.11.04 à 18h
Haute-Nendaz/Sornard Place devant l'église	26.10.04 dès 8h	27.10.04 à 18h
Haute-Nendaz Station Place en face de la patinoire	21.10.04 dès 8h	23.10.04 à 18h
Planchouet	18.10.04 dès 8h	19.10.04 à 18h
Saclentse Place de l'arrêt postal	26.10.04 dès 8h	27.10.04 à 18h
Siviez Cabine téléphonique	18.10.04 dès 8h	19.10.04 à 18h

Contenu

BENNE 1: BOIS/PLASTIQUE
meubles, sommiers, matelas, tapis, bois et agglomérés (long max. 2 m), récipients vides, télévisions, bâches, matières plastiques, skis, pneus

BENNE 2: MÉTAUX
vélos, cuisinières, machines à laver

NE SONT PAS ADMIS: Les déchets provenant de la taille et du jardin, les matériaux de démolition, terre, pierres, liquides (huiles, peintures), sac à ordures, déchets recyclables (verres, papier).

Depuis plusieurs années la commune de Nendaz a mis un accent particulier pour la gestion de sa sécurité au sens large du terme. Les éléments dramatiques qui ont touché notre commune ont certainement été un élément moteur important, mais le fait est qu'aujourd'hui nous disposons d'un service de sécurité très compétent et en constante évolution.

Je ne voudrais pas manquer une des dernières parutions du Nendaz Panorama de cette législature pour rappeler en quelques lignes la structure qui est actuellement en vigueur dans le domaine de la sécurité.

Tout d'abord il faut distinguer la sécurité assurée par notre police communale formée de 4 agents et qui couvre essentiellement l'aspect « policier » que je ne décrirai pas ici (contrôles divers, contraventions, prévention routière en classe, patrouilleurs, manifestations etc.) du service de sécurité proprement dit regroupant plusieurs organismes bénévoles ou professionnels liés à la prévention, la formation ou à l'intervention.

Voici brièvement décrites la mission et l'organisation de chacun de ces services communaux :

La protection civile

Cet organisme est sans aucun doute celui qui a subi le plus grand changement puisque nous avons passé d'un contingent d'environ 500 hommes à 70 personnes mobilisables. Ceci est la conséquence de la loi sur la protection civile acceptée par le peuple suisse en automne 2003. Les communes ont dû se regrouper raison pour laquelle nous formons avec Veysonnaz et les Agettes une nouvelle PCi dénommée « PCi de la Printse » qui peut s'appuyer sur environ 80 hommes. Une commission intercommunale vient d'être désignée par les conseils communaux des communes respectives. Le responsable de la PCi est M. Gaby Mariéthoz, Fey.

Le corps des sapeurs pompiers

Le corps des sapeurs pompiers se compose de 70 personnes qui effectuent 2 cours de compagnie par année et un cours de 2h00 suivant leur fonction. Un service de piquet 24 heures sur 24 garantit sur simple appel de pouvoir engager 10, 20 ou 30 hommes très rapidement suivant les besoins et ceci dans le domaine du feu, des inondations ou des disparitions. Le corps des



nendaz et sa sécurité

par Pierre Theytaz, président
de la commission « Feu, PC et sécurité »

Sensibilisation des écoliers
aux questions de sécurité.

sapeurs pompiers est commandé par M. Paul-André Gillioz, Haute-Nendaz.

La section des samaritains

La section des samaritains forte de 30 personnes s'occupe entre autre : de formation (cours de samaritains pour jeunes conducteurs), de prévention, de manifestations et d'interventions évènementielles. Ces personnes, parties intégrantes du service de piquet, sont également appelées en cas d'accidents impliquant des blessés pour collaborer avec les médecins de la vallée et les ambulances de Sion.

La colonne de secours

La colonne de secours se compose de membres issus des écoles de ski, des guides de la vallée, des patrouilleurs de Télé Nendaz et des pompiers. Un exercice est mis sur pied au début de chaque saison hivernale avec ces différents partenaires. Il y a également lieu de relever qu'en cas d'accident, les employés des travaux publics sont engagés systématiquement.

La multiplicité qui fait la richesse et la solidité du système d'intervention n'est pas sans créer évidemment quelques difficultés, raison pour laquelle de nombreux exercices sont mis sur pied régulièrement à tous les niveaux. Je relèverai ici quelques exercices importants réalisés ces trois dernières années et qui ont vu l'engagement à chaque fois de 40 à 50 personnes : évacuation de cabines avec Télé Nendaz, accident de circulation à St-Sébastien, évacua-

tion d'une colonie, accident d'un bus scolaire, disparition d'enfants, évacuation du Foyer Ma Vallée, fuite d'ammoniaque à la piscine...

La prévention n'est pas non plus négligée puisque des cours touchant la neige, le feu et la circulation routière sont organisés annuellement dans les classes primaires. Une présence dans les nombreuses manifestations est également une importante tâche à assumer.

Il y a lieu également de relever que la sécurité avalanche de la route de la vallée est assurée depuis de nombreuses années par une commission spécifique présidée par M. Jean Praz, Haute-Nendaz, ou son remplaçant, M. Hervé Fournier, Beuson.

Je profite également de l'occasion pour rappeler à chacun que tous ces services communaux interviennent gratuitement pour l'appelant et qu'il ne faut donc pas hésiter à faire appel à ces organismes, les premières minutes étant vitales (feu, blessés, disparitions...) quel que soit le type d'accident.

En guise de conclusion, j'aimerais au terme de ces 4 ans, remercier toutes les personnes qui oeuvrent dans ces différents organismes sans compter les heures en se mettant à disposition des habitants de la commune de Nendaz. Je peux affirmer que grâce à l'engagement de toutes ces énergies, notre commune dispose d'un service de sécurité de très grande qualité. ■

COMMISSION SPORT-ANIMATION-CULTURE

- 12 novembre Claude Marthaler, salle du centre sportif, 20h à Haute-Nendaz, conférence-diaporama sur son tour du monde en vélo
 24 novembre Contes par Françoise Bourban, 20h, au Moulin du Tsäblo, Haute-Nendaz
 7 décembre Concert de Noël - Cantores Amicitiae de Iasi (Chorale de Roumanie) dans le cadre des 10 ans de l'Association d'amitié Nendaz - Gherla, à l'église de Basse-Nendaz, 20h

EN PREPARATION POUR 2005

- 26 janvier Concert de Glory GOSPEL Singers, 19h30, église de Haute-Nendaz
 26 février «Jacky et Roger» spectacle humoristique réalisé par Pierre Naftule, producteur de Marie-Thérèse Porchet.
 4 mars Mérites sportifs et culturels
 12 avril La Chine - Connaissance du Monde, film-conférence de Patrick Mathé, 20h30, salle du C.O. à Basse-Nendaz.

... Vos suggestions pour la suite du programme sont les bienvenues!

Conférence de Claude Marthaler

Vendredi 12 novembre 2004 - 20h00
 Salle du centre sportif à Haute-Nendaz
 Entrée: Fr. 20.- / Fr. 10.- enfant, étudiant, AVS.

Sept ans à vélo autour du monde

En mars 1994, Claude Marthaler quitte la Suisse à vélo, dans le but de rejoindre le Japon deux années plus tard. Il fait partie des premiers Européens à voyager seul dans l'ex-URSS qui vient à peine de s'ouvrir au tourisme individuel. Après un hiver au Kirghizistan à pédaler par un froid glacial, il emprunte la branche sud de la Route de la Soie, à travers le Takla-Makan. Il gagne ainsi les hauts plateaux tibétains qu'il sillonne longuement, franchissant de nombreux cols au-dessus de 5000m. Au chant des roues de son vélo, il se laisse gagner par l'ivresse de l'aventure si bien qu'en 1997, il s'envole du Japon vers l'Alaska. Il pédale jusqu'à l'océan Arctique et repart vers le sud, parcourant les Amériques par les Montagnes Rocheuses et la Cordillère des Andes. En mars 1999, il atteint Ushuaia: fin de l'odyssée ou simple transit? Par une logique toute voyageuse, l'Afrique s'impose d'elle-même. De Buenos Aires, il prend l'avion pour le Cap d'où il remonte tout le continent, traversant le Congo démocratique en pleine guerre et le désert du Sahara par la Mauritanie. Il boucle finalement son tour du monde en juin 2001, au terme de sept années, ayant parcouru 122'000km dans 60 pays.



Soirée contes par Françoise Bourban-Berthouzo

Mercredi 24 novembre 2004 - 20h00 au Moulin du Tsäblo, Haute-Nendaz. Entrée gratuite

Françoise Bourban-Berthouzo

Contheysanne pure souche, je suis venue planter mes racines à Nendaz, à Brignon précisément, au jardin de Jean-Daniel Bourban il y a de cela 37 ans. Je me plais énormément sur la rive gauche et me sens tout à fait Nendette.

Au pays de mon enfance, j'ai eu le bonheur d'écouter papa nous raconter des légendes, des histoires bibliques et des contes merveilleux. J'en ai gardé la saveur et la mémoire enfouies quelque part... Au cours de 30 années d'enseignement à La Crête puis à Haute-Nendaz, j'ai offert des contes à mes élèves, public attentif et chaleureux.

Dans les années nonante, le désir de conter aux adultes s'est fait insistant. La rencontre avec des conteurs et conteuses m'a permis d'entrer dans leur monde, de pénétrer le mystère, de voyager dans les rêves et la mémoire ancestrale. M^{me} Marie-Luce Dayer, conteuse professionnelle et amie très chère, a ouvert mon horizon à la symbolique, à l'univers intérieur, à la musique des mots. Grâce à son enseignement, ses conseils et ses encouragements, je me suis lancée...

A chaque occasion qui m'est donnée, je ressens une grande émotion à partager mes histoires, émotion que j'aimerais vous faire goûter le temps d'une soirée.

Concert de Noël par Cantores Amicitiae

Le 7 décembre à 20h00 à l'Eglise de Basse-Nendaz. Entrée gratuite

Fondé en 1976 et composé de 38 étudiants, le chœur «Cantores Amicitiae» de l'Académie de musique Unesco de Iasi en Roumanie se propose de faire connaître aux amateurs de musique les plus belles créations musicales du monde. A côté des œuvres chorales représentatives de la musique roumaine et universelle, le répertoire du chœur comprend des adaptations chorales du monde entier.

Ce chœur, dirigé par le professeur Nicolae Gisca, s'est imposé à la vie musicale de Iasi et de son pays, par ses qualités d'interprétations, son homogénéité, sa précision et sa finesse de l'interprétation et surtout par le respect du style et du caractère national propre à chaque pièce. Le chœur «Cantores Amicitiae» a obtenu de nombreux prix lors de festivals et de concours nationaux et internationaux.

Une tournée suisse annuelle a été coordonnée durant 3 ans par l'Association d'amitié Nendaz-Gherla avant d'être reprise par la coordination suisse de l'Opération Villages Roumains.

Ils proposent cette année un concert de Noël avec des chants de Roumanie et des chants de Noël du monde. Pour marquer les 10 ans de l'Association Nendaz-Gherla. C'est un immense plaisir de recevoir une nouvelle fois cette chorale d'excellence qui se produira également l'après-midi pour les pensionnaires du Foyer Ma Vallée.

Une collecte sera effectuée à la sortie en faveur de l'association Nendaz-Gherla. Un concert à découvrir et à ne pas manquer!



nouvelles du centre sportif des écluses

A disposition pour vos sorties, vos fêtes, vos réunions, etc.

Espace vers la piscine

Buvette, terrasse et pelouses environnantes peuvent accueillir jusqu'à 45 personnes, pendant les mois de mars, avril, mai, septembre et octobre.
Prix de location: Fr. 200.- par jour.

Salle du Centre sportif

A l'étage du bâtiment de la patinoire; toute l'année.

Nombre de places disponibles:

- pour un banquet: 150 personnes
- pour un apéro: 200 personnes
- pour une projection, avec écran: 180 personnes

A disposition aussi les pelouses environnantes, le jardin d'enfants.

Prix de location: Fr. 250.- par jour.

Tentes - abris

Location possible de 2 tentes.

Dimensions: 6 mètres sur 3, chacune.

Prix: Fr. 100.- pièce/jour.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Au Centre Sportif

Tél. + fax 027 288 16 87

Natel 079 221 09 07

Mail: centresportif@nendaz.ch



Ouverture de la patinoire

Ouverture de la patinoire le mercredi
6 octobre 2004

Horaire: tous les jours

10h00 à 11h45 public/hockey

14h00 à 16h30 public

En soirée selon programme

- Entrée adulte Fr. 6.-
(10 entrées Fr. 54.-)
- Entrée enfant Fr. 4.-
(10 entrées Fr. 36.-)
- Location de patins Fr. 4.-
- Location de la patinoire Fr. 120.-
de l'heure.

Fête de la glace

L'association des patinoires artificielles romandes et tessinoises organisera la deuxième «fête de la glace» le dimanche 24 octobre 2004 sous le slogan «toute la Romandie patine».

Ce jour-là les patinoires seront ouvertes et le public pourra s'adonner à son sport favori en pratiquant le patinage libre ou en participant à des cours d'initiation, le tout gratuitement. Pour Nendaz le programme de cette journée est arrêté comme suit:

- 09h00 - 10h30
démonstrations + initiation au curling
- 09h30 - 10h30
école de hockey + patinage
- 10h30 - 12h30
hockey libre
- 13h00 - 14h00
match de hockey (enfants)
- 14h00 - 16h30
patinage public

Entrée + location de patins: GRATUIT
Cantine + restauration toute la journée.